



Bruxelles, le 20.6.2023
COM(2023) 401 final

RAPPORT DE LA COMMISSION
AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA COUR DES COMPTES
Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2022



European
Commission

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE

Partie I

#EUBUDGET

EXERCICE FINANCIER

2022

RAPPORTS FINANCIERS ET SUR LA
RESPONSABILITÉ INTÉGRÉS 2022

Budget

Manuscrit achevé en juin 2023

Première édition

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Union européenne, 2023



La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC-BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Print	ISBN	<xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN	<xxxx-xxxx>	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
PDF	ISBN	<xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN	<xxxx-xxxx>	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
EPUB	ISBN	<xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN	<xxxx-xxxx>	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>
HTML	ISBN	<xxx-xx-xx-xxxxx-x>	ISSN	<xxxx-xxxx>	doi:10.<xxxx/xx...x>	<xx-xx-xx-xxx-xx-x>

Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE

Exercice 2022

Partie I

Le *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2022* constitue, avec ses annexes, la principale contribution de la Commission à la procédure de décharge annuelle¹ par laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne surveillent l'exécution du budget de l'UE. Il est établi en application des obligations qui incombent à la Commission au titre du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne² et du règlement financier³. L'exécution du budget de l'UE est une responsabilité partagée, dans le cadre de laquelle la Commission collabore étroitement avec les États membres et avec d'autres partenaires et organisations.

Le rapport se compose de trois parties:

- la partie I expose les faits et réalisations clés de la gestion budgétaire pour 2022;
- la partie II présente une image plus complète de l'exécution du budget de l'UE. L'annexe 1 fournit une vue d'ensemble de la performance du budget de l'UE en 2022 en ce qui concerne la réalisation des six priorités de la Commission pour 2019-2024. L'annexe 2 donne un bon aperçu des procédures de contrôle interne et de gestion financière. L'annexe 3 porte sur les aspects relatifs à la performance et à la conformité de la facilité pour la reprise et la résilience, l'instrument au cœur du plan de relance NextGenerationEU de l'UE, doté de 807 milliards d'EUR⁴.
- la partie III contient des annexes techniques à l'appui du rapport. Elle comprend l'annexe 4 «Fiches relatives aux performances des programmes» qui fournit des informations détaillées sur la performance de chaque programme.

Le présent rapport fait partie de l'ensemble plus large de rapports financiers et sur la responsabilité intégrés⁵, qui comprend également, entre autres, les comptes annuels consolidés⁶, des prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures au cours des cinq années à venir⁷, le rapport d'audit interne⁸ et le rapport sur le suivi de la décharge de l'année précédente⁹.

¹ La procédure de décharge annuelle est la procédure par laquelle le Parlement européen et le Conseil donnent leur approbation finale à l'exécution du budget pour une année donnée et tiennent la Commission politiquement responsable de l'exécution du budget de l'UE (https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/how-it-works/annual-lifecycle/assessment/parliaments-approval_fr).

² Article 318 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

³ Article 247, paragraphe 1, points b) et e), du règlement financier.

⁴ 807 milliards d'EUR en prix courants, 750 milliards d'EUR aux prix de 2018;

⁵ Article 247 du règlement financier.

⁶ Article 246 du règlement financier.

⁷ Article 247, paragraphe 1, point c), du règlement financier.

⁸ Article 118, paragraphe 8, du règlement financier.

⁹ Article 261, paragraphe 3, du règlement financier.

Contenu

UNE RÉPONSE FORTE DE L'UNION EUROPÉENNE À DES CRISES SANS PRÉCÉDENT	5
ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION VERS UNE UNION EUROPÉENNE PLUS VERTE, NUMÉRIQUE ET COMPÉTITIVE	11
LE DÉPLOIEMENT DE LA FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE S'ACCÉLÈRE	14
DES DÉFIS NOUVEAUX ET INATTENDUS EXERCENT UNE PRESSION CONSIDÉRABLE SUR LE BUDGET DE L'UE	17
DES OUTILS EFFICACES SONT EN PLACE POUR GARANTIR LA RESPONSABILITÉ, LA TRANSPARENCE ET LA BONNE GESTION FINANCIÈRE DU BUDGET DE L'UE.....	17
LE NOUVEAU RÉGIME DE CONDITIONNALITÉ CONTRIBUE À LA BONNE GESTION FINANCIÈRE ET À LA PROTECTION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DE L'UE	23
CONCLUSION SUR LE BILAN EN MATIÈRE DE GESTION	24

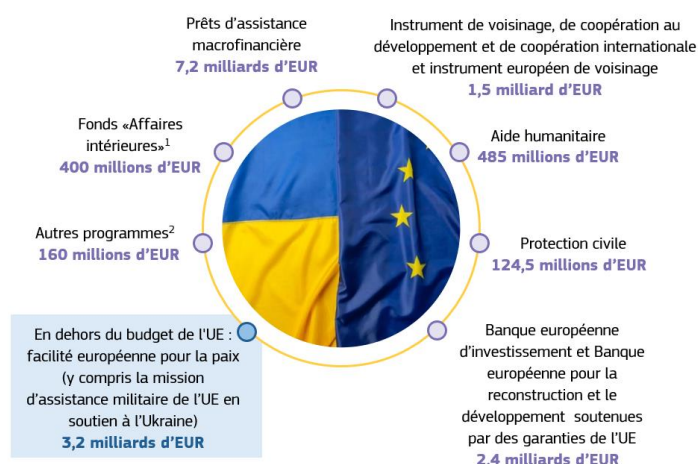
Une réponse forte de l'Union européenne à des crises sans précédent

En 2022, juste au moment où l'économie mondiale commençait à rebondir après la pandémie de COVID-19, **la Russie a lancé, le 24 février, une guerre d'agression contre l'Ukraine, frappant de plein fouet sa population. Depuis, le tragique bilan des vies perdues et des destructions n'a cessé d'augmenter.** En plus de créer une crise humanitaire, les atrocités commises par la Russie ont déclenché la pire crise énergétique en Europe depuis les années 1970. Cela a également entraîné une hausse des prix des denrées alimentaires dans le monde, aggravant encore l'insécurité alimentaire mondiale.

L'UE a intensifié son soutien politique, humanitaire et financier à l'Ukraine. Dans un esprit de solidarité, en 2022, l'UE a adopté plus de 200 mesures en réponse à l'invasion. Sa réponse s'articulait autour de trois axes: apporter un large soutien à l'Ukraine; isoler la Russie en infligeant un ensemble de sanctions sans précédent destiné à produire un impact sévère sur l'économie russe et à entraver la capacité de la Russie à poursuivre sa guerre d'agression; et demander des comptes à la Russie pour la guerre d'agression, l'invasion et les violations du droit humanitaire international.

L'UE a mobilisé d'importantes ressources financières pour aider l'Ukraine et les États membres à faire face aux conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et à l'afflux massif de citoyens ukrainiens fuyant vers les pays voisins. Le budget de l'UE a apporté un soutien politique, humanitaire et financier crucial à l'Ukraine sous la forme d'une assistance macrofinancière et d'un soutien budgétaire, d'une aide d'urgence, de mesures de réaction aux crises et d'une aide humanitaire, en redéfinissant notamment les priorités dans le cadre des programmes de dépenses de l'UE. En outre, le budget de l'UE a apporté un soutien aux États membres, notamment sous la forme de flexibilités de paiement dans plusieurs programmes. En 2022, l'aide globale du budget de l'UE en faveur de l'Ukraine et de sa population ainsi que des États membres de l'UE s'est élevée à 15,4 milliards d'EUR, comme le montre le graphique suivant. De multiples mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès de l'Ukraine au marché unique de l'UE: établissement des «corridors de solidarité UE-Ukraine», fourniture d'une aide humanitaire et soutien à la réparation des installations de production et de distribution d'énergie.

Différents volets du budget de l'UE s'articulent ensemble pour aider l'Ukraine et les États membres à faire face aux conséquences de la guerre:



Dotations engagées en faveur de l'Ukraine et des États membres pour faire face aux conséquences de la guerre, provenant du budget de l'UE et hors budget de l'UE, pour la facilité européenne pour la paix en 2022 (en EUR).

Les montants indiqués dans cet aperçu ne comprennent pas les 13,6 milliards d'EUR de flexibilité offerts par l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe et l'assistance flexible aux territoires, qui sont décrits plus loin.

⁽¹⁾ Soutien fourni dans le cadre de l'aide d'urgence (programmes 2021-2027), principalement en 2022 mais aussi en 2023.

⁽²⁾ Horizon Europe, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, le programme «L'UE pour la santé», l'instrument européen relatif à la coopération internationale en matière de sûreté nucléaire, la politique étrangère et de sécurité commune.

Source: Commission européenne.

En 2023, l'UE fournira à l'Ukraine une assistance macrofinancière pouvant aller jusqu'à 18 milliards d'EUR sous la forme de prêts à des conditions très favorables d'une durée maximale de 35 ans, assortis d'un délai de grâce de 10 ans. Cela témoigne clairement de la solidarité constante de l'UE à l'égard de la population ukrainienne. Cette aide financière stable et prévisible permettra de couvrir une grande partie des besoins de financement de l'Ukraine pour 2023, afin de payer les salaires et les pensions et de maintenir le fonctionnement des services publics essentiels, tels que les hôpitaux, les écoles et le logement des personnes relocalisées. Elle permettra également à l'Ukraine de préserver sa stabilité macroéconomique et de rétablir les infrastructures critiques détruites par la guerre d'agression que mène la Russie, notamment les infrastructures énergétiques, les systèmes d'approvisionnement en eau, les réseaux de transport, les routes et les ponts. L'UE pourrait également proposer de couvrir les coûts liés aux taux d'intérêt de ces prêts, en s'appuyant, le cas échéant, sur des versements supplémentaires des États membres au budget de l'UE.

L'invasion non provoquée de l'Ukraine par la Russie a entraîné une hausse des prix des produits de base et une menace pour la sécurité alimentaire dans le monde entier. Si la résilience et l'autosuffisance du système alimentaire de l'UE ont permis de garantir que la disponibilité des denrées alimentaires dans l'UE n'était pas menacée, la Commission continue de prendre des mesures pour se préparer et répondre aux menaces potentielles qui pèsent sur l'approvisionnement et la sécurité alimentaires au niveau mondial. Comme ce fut le cas pour de nombreuses autres régions nécessitant une aide d'urgence, le budget de l'UE a joué un rôle essentiel pour apporter de l'aide, au sein de l'Union et au-delà. Dans le cadre d'une approche «Équipe Europe», l'UE a mis en commun ses ressources et son expertise avec les États membres et

les institutions financières pour faire face à la crise alimentaire mondiale, tout en reconnaissant pleinement la nécessité de travailler de manière multilatérale en coopération avec les partenaires internationaux.

Dans le cadre de sa lutte contre l'insécurité alimentaire mondiale, la Commission a considérablement augmenté l'assistance alimentaire et nutritionnelle à caractère humanitaire en 2022, qui est estimée à plus d'un milliard d'EUR (soit une hausse de plus de 80 % par rapport à 2021), et a contribué à l'élaboration d'une stratégie de réaction «**Équipe Europe**» adoptée par l'UE et ses États membres en juin 2022. Le 24 septembre 2022, l'UE a débloqué une enveloppe de 600 millions d'EUR pour soutenir les pays les plus vulnérables d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique touchés par la crise alimentaire et, le 14 novembre 2022, elle a annoncé un nouveau programme d'aide humanitaire de 210 millions d'EUR pour les 15 pays les plus touchés par les effets dévastateurs de la montée de l'insécurité alimentaire.

L'UE a agi rapidement et solidairement pour soutenir les États membres qui accueillent les personnes fuyant l'Ukraine, en mettant à disposition 3,5 milliards d'EUR sous la forme d'un préfinancement supplémentaire au titre de l'initiative «Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe», alloués dans le cadre des programmes 2014-2020. Dans le cadre de l'initiative «**Action de cohésion pour les réfugiés en Europe**» adoptée en avril 2022, les États membres ont eu la possibilité de prolonger le cofinancement à 100 % des programmes 2014-2020 pour les exercices comptables 2021 et 2022, ce qui a eu pour effet d'augmenter le volume des demandes, qui a atteint un montant de 6,6 milliards d'EUR. En outre, les États membres et leurs régions ont également pu réorienter les financements restants de cette période de programmation vers une nouvelle priorité visant à soutenir les besoins immédiats et l'intégration des réfugiés, qui bénéficie également d'un cofinancement à 100 % sans limitation dans le temps.

Afin d'étendre encore ce soutien, la Commission a présenté, en juin 2022, la proposition d'**assistance flexible aux territoires** afin d'aider les États membres à venir en aide aux réfugiés. Au total, 13,6 milliards d'EUR sont disponibles sous la forme de liquidités supplémentaires dans le cadre de l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe et de l'assistance flexible aux territoires. Ce montant comprend 3,5 milliards d'EUR de préfinancement supplémentaire pour la période 2021-2027, ce qui offre temporairement la possibilité d'un taux de cofinancement de 100 % pour une priorité consacrée à l'intégration socioéconomique des ressortissants de pays tiers jusqu'au 30 juin 2024. Pour faciliter la mise en œuvre des fonds, le train de mesures comprend une option de coûts simplifiés permettant le remboursement des coûts à un taux prédéterminé de 100 EUR par réfugié et par semaine pour un maximum de 26 semaines. **Ces mesures ont contribué à atténuer les effets négatifs combinés de la COVID-19, d'une part, et des coûts élevés de l'énergie et de la pénurie de matières premières et de main-d'œuvre provoqués par la guerre, d'autre part, sur la mise en œuvre des projets financés par l'UE.** Les États membres présenteront des rapports sur les réalisations de l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe et de l'assistance flexible aux territoires pour la première fois à la mi-2023.

Assistance flexible aux territoires: soutien de la politique de cohésion aux territoires et partenaires accueillant des réfugiés ukrainiens.



- **Flexibilité totale et simplification** des fonds de la politique de cohésion¹⁰.
- 30 % des fonds destinés aux autorités locales et aux organisations de la société civile.
- **Flexibilité pour la mise en œuvre des projets retardés** par la pénurie de matières premières et de main-d'œuvre.
- Soutien simplifié de **100 EUR par réfugié et par semaine pendant 26 semaines**.
- **Préfinancement supplémentaire de 3,5 milliards d'EUR au titre de la politique de cohésion en 2022 et 2023.**

La période de mise en œuvre des fonds «Affaires intérieures» 2014-2020 a été prolongée d'un an afin d'utiliser les fonds non dépensés. En outre, les États membres auront accès à un financement au titre du Fonds «Asile, migration et intégration» et de l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas pour la période 2021-2027. En particulier, 400 millions d'EUR ont été mis à disposition au titre de l'aide d'urgence, principalement pour aider les États membres situés en première ligne à accueillir et à intégrer rapidement les Ukrainiens. **L'UE a pris une mesure exceptionnelle en activant, pour la toute première fois, la directive relative à la protection temporaire, afin de fournir une protection immédiate aux millions d'Ukrainiens qui ont été contraints de fuir leur foyer.** Neuf États membres ont demandé un soutien par l'intermédiaire de l'instrument d'appui technique de l'UE pour accéder aux droits prévus par la protection temporaire. Il s'agissait entre autres d'aider les personnes fuyant l'Ukraine à trouver un emploi dans l'UE et d'adapter les programmes scolaires aux besoins des élèves ukrainiens.

Dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'UE, la Commission a mené son opération d'urgence la plus importante et la plus complexe. Le Centre de coordination de la réaction d'urgence de la Commission européenne **a coordonné l'acheminement de plus de 80 000 tonnes d'aide en nature vitale et indispensable** à l'Ukraine et a également fourni une assistance aux pays voisins de l'UE et à la Moldavie. Un soutien rapide et significatif dans le domaine de l'énergie par la mobilisation de générateurs d'urgence provenant des États membres et dans le cadre de rescEU a été particulièrement important face aux bombardements à grande échelle des infrastructures critiques ukrainiennes. Un montant total de 124,5 millions d'EUR provenant du budget de l'UE a été mobilisé pour couvrir ces actions dans le cadre de renforcements budgétaires.

La guerre en Ukraine a douloureusement montré à quel point le secteur de la défense de l'UE était essentiel pour l'avenir de l'Union. Ce secteur joue un rôle essentiel pour préserver la souveraineté stratégique de l'UE et son aptitude à agir en tant que garant de la sécurité. **Le Fonds européen de la défense vise à favoriser la collaboration entre les États membres, à réduire la fragmentation et à renforcer la compétitivité et l'autonomie technologique de l'industrie européenne de la défense.** Au total, les engagements alloués au fonds en 2021 et 2022 se sont élevés à 1,9 milliard d'EUR et la première série de projets a démarré en décembre 2022 et janvier 2023.

¹⁰ Fonds de la politique de cohésion: Fonds européen de développement régional, Fonds social européen et initiative pour l'emploi des jeunes.

En dehors du budget de l'UE, la facilité européenne pour la paix a débloqué une enveloppe de 3,2 milliards d'EUR pour organiser la fourniture d'équipements militaires et d'infrastructures de sécurité aux forces armées ukrainiennes, laissant une marque décisive dans le soutien à la défense de l'Ukraine. Pour la première fois de son histoire, l'UE a soutenu la fourniture par ses États membres de ce type d'équipement à un pays pour lui permettre de se défendre contre une agression militaire. Par l'intermédiaire de la facilité européenne pour la paix, l'UE a aussi soutenu des partenaires au moyen de mesures d'assistance, notamment la Moldavie et les Balkans occidentaux.

La politique agricole commune a prévu plusieurs mesures pour aider les agriculteurs de l'UE touchés par des augmentations significatives des coûts des intrants tels que l'énergie, les engrais et les aliments pour animaux. L'aide d'adaptation exceptionnelle pour 2022, dont l'incidence budgétaire est estimée à 500 millions d'EUR (y compris 350 millions d'EUR provenant de la réserve de crise du Fonds européen agricole de garantie), a été mise en œuvre dans sa quasi-totalité par les États membres. L'aide temporaire exceptionnelle, qui prévoit de verser un montant forfaitaire aux agriculteurs et aux petites et moyennes entreprises touchés dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural, est utilisée par 10 États membres, avec un montant total programmé de 409 millions d'EUR. En s'attaquant directement à ces problèmes de trésorerie et en aidant les agriculteurs à se maintenir à flot, le soutien a permis de remédier aux perturbations du marché et a contribué à la sécurité alimentaire mondiale. L'agression russe a également perturbé les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer de l'UE. La Commission a prévu une certaine flexibilité dans le cadre des programmes du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020 et du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027 afin d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles en maintenant l'activité dans le secteur et l'approvisionnement en denrées alimentaires. Le montant total alloué par les États membres à ces mesures d'urgence s'est élevé à 267 millions d'EUR.

La guerre contre l'Ukraine exerce également une très forte pression sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe et sur l'économie dans son ensemble. Avec REPowerEU, qui fait partie de sa réponse à l'exploitation de l'énergie comme une arme par la Russie, l'UE est en train de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes en un temps record. En 2022, l'UE est déjà parvenue à remplacer plus de 80 % du gaz russe acheminé par gazoduc durant les huit premiers mois de la guerre. Cela a permis aux États membres de l'Union de remplir leurs installations de stockage de gaz à des niveaux record (plus de 95 % en novembre). L'UE a réduit sa consommation de gaz de 20 % entre août et novembre (par rapport aux cinq années précédentes) et a installé 40 % de capacité renouvelable de plus en 2022 qu'en 2021. Fin 2022, l'UE avait ramené à 9 % la part de ses importations de gaz acheminé par gazoduc en provenance de la Russie et la Norvège avait dépassé la Russie en tant que premier fournisseur de gaz de l'UE.

En avril 2022, la Commission et les États membres ont mis en place la plateforme énergétique de l'UE dans le but de sécuriser l'approvisionnement énergétique de cette dernière. La Commission a travaillé en étroite collaboration avec les États membres et l'industrie pour renforcer les activités de sensibilisation au niveau international et garantir de nouveaux approvisionnements en énergie auprès de partenaires internationaux fiables à des prix équitables pour les citoyens et l'industrie de l'UE. En décembre 2022, l'UE a pris de nouvelles mesures pour rendre opérationnel l'achat commun de gaz dans le cadre de la plateforme énergétique de l'UE et pour renforcer la solidarité entre les États membres, des actions essentielles afin de garantir le remplissage des installations de stockage avant l'hiver 2023/24.

La forte hausse des prix de l'énergie a exposé les petites et moyennes entreprises et les ménages vulnérables au risque de précarité énergétique dans toute l'Europe. Pour résoudre ce problème, la Commission a présenté en octobre 2022 la proposition **SAFE («Supporting Affordable Energy»**, soutien à l'énergie abordable) dans le cadre des négociations sur un règlement concernant les chapitres REPowerEU des plans pour la reprise et la résilience. Elle élargit le champ d'application des fonds de la politique de cohésion, notamment l'initiative «Soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe». Les États membres peuvent désormais soutenir les **fonds de roulement des petites et moyennes entreprises** particulièrement touchées par la hausse des prix de l'énergie et fournir une **aide directe au revenu des**

ménages vulnérables. Les États membres peuvent reprogrammer jusqu'à 10 % de leur enveloppe au titre de la politique de cohésion 2014-2020 dans le cadre d'une nouvelle priorité spécifique, pour laquelle s'applique un cofinancement de 100 %.

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont perduré en 2022. **L'UE et ses États membres construisent une union européenne de la santé solide** afin de mieux protéger la santé des citoyens de l'UE, de prévenir les futures pandémies et de s'y préparer, ainsi que d'améliorer l'ensemble des systèmes de santé européens. L'UE a également élaboré une nouvelle **stratégie de l'UE en matière de santé mondiale** intitulée «Une meilleure santé pour tous dans un monde en mutation», adoptée en novembre 2022.

- L'UE a continué de soutenir les campagnes de vaccination dans l'Union et au-delà afin d'atténuer les effets néfastes du virus. La stratégie européenne en matière de vaccins a été couronnée de succès. Au total, depuis le début de la pandémie, près d'un milliard de doses ont été administrées dans l'UE. 375 millions d'EUR ont été engagés pour le déploiement des vaccins dans les pays partenaires. L'initiative «Équipe Europe» sur la fabrication des vaccins, des médicaments et des produits de technologies de santé, et l'accès à ceux-ci, en Afrique a été élargie avec 946,6 millions d'EUR engagés ou approuvés, et une initiative similaire a été créée pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la production de vaccins et la résilience des systèmes de santé.
- En 2022, la nouvelle Autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire de la Commission est devenue la principale autorité de l'UE chargée de prévenir les urgences sanitaires transfrontières, de s'y préparer et d'y faire face rapidement. Il s'agit d'une autre composante importante d'une union de la santé solide, que l'UE continue de construire afin de mieux protéger la santé de ses citoyens, de prévenir les futures pandémies et de s'y préparer, notamment grâce à la constitution d'un arsenal médical rescEU dans le cadre du mécanisme de protection civile, ainsi que d'améliorer l'ensemble des systèmes de santé européens.
- L'UE lutte également contre les effets à long terme de l'infection par la COVID-19, tels que la COVID longue. À cette fin, le budget de l'UE finance de vastes études de cohortes qui suivent des populations du monde entier sur une longue période. En outre, des projets de recherche financés dans le cadre d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe étudient également les cas d'affections de longue durée qui peuvent apparaître à la suite d'une infection par la COVID-19.

En 2022, les États membres ont continué d'utiliser les flexibilités proposées par la Commission en 2020 pour élargir le champ d'action afin que les mesures soutenant la réaction de santé publique dans les États membres soient également éligibles, et pour encourager la reprogrammation dans d'autres secteurs de leur économie, tout en prévoyant une flexibilité exceptionnelle pour l'utilisation des fonds de la politique de cohésion dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus et de l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus. Les mesures spécifiques adoptées ont permis aux États membres de mobiliser le soutien des fonds de la politique de cohésion et de le concentrer sur les besoins les plus urgents (sauver des vies, prévenir les pertes d'emploi grâce à des dispositifs de chômage partiel et soutenir les petites et moyennes entreprises).

Au total, 25 États membres et le Royaume-Uni ont demandé 239 modifications de leurs programmes existants au titre de la politique de cohésion en utilisant la flexibilité offerte par l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus et l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus¹¹.

À la suite de la reprogrammation thématique, les principaux domaines d'investissement sont les suivants: le secteur de la santé – pour obtenir des équipements de protection individuelle, pour financer le dépistage et pour aider les hôpitaux en achetant du matériel médical supplémentaire; **le secteur des entreprises** – pour fournir des fonds de roulement aux petites et moyennes entreprises, pour faciliter le

¹¹ https://ec.europa.eu/regional_policy/funding/coronavirus-response_en

passage au numérique et pour mettre en place ou remanier des instruments financiers; et **le soutien aux personnes** – pour mettre en œuvre des dispositifs de maintien de l'emploi et aider les groupes vulnérables.

Les chiffres clés concernant le volume des ressources mobilisées dans le cadre de l'**initiative d'investissement en réaction au coronavirus (CRII) et de l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus (CRII+)** sont les suivants:

- **8,3 milliards d'EUR** de réaffectations de l'UE en faveur d'actions dans le domaine de la santé, ce qui s'est traduit par une augmentation nette pour ce domaine stratégique de 8 milliards d'EUR au niveau de l'UE;
- **12,5 milliards d'EUR** de réaffectations de l'UE en faveur d'un soutien aux entreprises, ce qui s'est traduit par une augmentation nette pour ce domaine stratégique de 4,2 milliards d'EUR au niveau de l'UE;
- **5,1 milliards d'EUR** de soutien direct aux personnes, notamment les travailleurs et les groupes vulnérables (les montants alloués au «soutien direct aux personnes» recoupent en partie la reprogrammation du Fonds social européen pour la santé et les entreprises).

En ce qui concerne les mesures visant à lutter contre la pandémie de COVID-19, le financement au titre des fonds de la politique de cohésion a donné d'excellents résultats.

- En ce qui concerne l'objectif de 3,4 milliards d'articles d'équipement de protection individuelle, fixé dans les programmes des États membres, un taux de réalisation de 84 % a été atteint.
- En ce qui concerne l'objectif fixé de 13 000 nouveaux ventilateurs, il a été déclaré que plus de 11 000 ventilateurs (84 %) avaient été achetés.
- En ce qui concerne l'objectif de 12,4 milliards d'EUR d'aide d'urgence aux fonds de roulement pour les petites et moyennes entreprises (subventions et prêts), 70 % de l'objectif a été mis en œuvre.
- En ce qui concerne l'objectif consistant à soutenir plus d'un million de PME au moyen de fonds de roulement, l'objectif a été atteint à hauteur de 78 % à la fin de 2021, environ 805 000 entreprises ayant été soutenues.

Les mesures visant à lutter contre la crise et à remédier aux conséquences de la crise dans le cadre de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus et de l'initiative d'investissement+ en réaction au coronavirus ont été complétées par un total de 50,6 milliards d'EUR au titre de l'instrument REACT-EU (soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe) afin de soutenir les capacités de réparation des dommages à la suite de la crise, notamment des mesures en faveur de l'emploi et des mesures d'aide en faveur des systèmes de santé et des petites et moyennes entreprises, et de préparer la relance verte, numérique et résiliente de l'économie, en investissant notamment dans l'efficacité énergétique, la végétalisation urbaine et la numérisation des écoles et des entreprises.

Accélérer la transformation vers une Union européenne plus verte, numérique et compétitive

La crise a encore renforcé les arguments en faveur d'un engagement plus ferme de l'UE en vue de la réalisation de ses objectifs climatiques. L'UE a redoublé d'efforts pour laisser une Europe meilleure aux générations futures, car la triple crise du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution nécessite une action immédiate et déterminée. En 2022, la Commission a continué de faire avancer la double transition écologique et numérique en tant que principal vecteur pour aider nos économies à se remettre de la pandémie de COVID-19 et à devenir plus résilientes. Le pacte vert pour l'Europe reste la feuille de route de l'UE pour relever ces défis urgents. Parmi les principales réalisations figurent l'accord politique conclu sur des éléments essentiels du paquet «Ajustement à l'objectif 55» – l'ensemble des propositions législatives de l'UE visant à réduire, d'ici à 2030, les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % – et la proposition de nouvelles règles sur le traitement des eaux urbaines résiduaires, la

qualité de l'air et la protection de la nature. La nouvelle proposition de règlement sur la restauration de la nature et l'accord sur le cadre mondial de la biodiversité témoignent une fois de plus de la volonté de l'UE de montrer la voie sur le front de la biodiversité, en renforçant les synergies avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.

Le plan de relance NextGenerationEU pour l'Europe est le programme de l'UE, doté d'un budget de 807 milliards d'EUR¹², qui vise à soutenir la reprise économique après la pandémie de COVID-19 et à construire un avenir plus vert, plus numérique et plus résilient.

La facilité pour la reprise et la résilience représente 90 % du budget de NextGenerationEU. La facilité est un instrument novateur, fondé sur la performance, qui donne aux États membres la flexibilité nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre les réformes et les investissements qui répondent le mieux à leurs besoins nationaux, dans le plein respect des objectifs de la transformation verte et numérique. Comme l'illustre REPowerEU, la nature unique de la facilité permet à l'UE de relever rapidement de nouveaux défis tels que la sécurité énergétique, la compétitivité industrielle durable et la transition industrielle vers une économie «zéro net».

Grâce au plan de relance NextGenerationEU, et en particulier à sa facilité pour la reprise et la résilience, **les États membres mettent déjà en œuvre des réformes et des investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique et à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables**. 37 % des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience devraient être utilisés pour des mesures écologiques. Dans leurs plans pour la reprise et la résilience, les États membres ont dépassé ces objectifs, puisqu'ils se sont engagés à consacrer 40 % des fonds à des mesures climatiques.

Pour financer le volet écologique de la facilité pour la reprise et la résilience, l'UE émet des obligations vertes NextGenerationEU. En levant jusqu'à 30 % des fonds de NextGenerationEU au moyen d'obligations vertes, l'UE est en passe de devenir le premier émetteur d'obligations vertes au monde. Fin 2022, la Commission, au nom de l'UE, avait déjà émis pour 36 milliards d'EUR d'obligations vertes NextGenerationEU, notamment lors de l'émission inaugurale record de 12 milliards d'EUR, la plus importante émission d'obligations vertes au monde jamais réalisée. Ces obligations sont émises conformément au cadre régissant les obligations vertes de NextGenerationEU, qui garantit aux investisseurs que tous les fonds levés au moyen d'obligations vertes seront utilisés exclusivement pour des dépenses vertes et durables. D'après les données du premier *rapport d'allocation des obligations vertes NextGenerationEU*, publié en décembre 2022 (en anglais uniquement), les obligations vertes NextGenerationEU financeront un ensemble de 823 mesures éligibles, pour un montant de près de 185 milliards d'EUR, soit plus de 30 % des fonds de NextGenerationEU engagés à ce jour.

En 2022, le **budget de l'UE et NextGenerationEU** ont continué d'apporter le soutien attendu aux objectifs de la double transition. Ensemble, ils ont consacré 119,4 milliards d'EUR – soit 36 % du budget commun total – à l'intégration des questions climatiques. En outre, 19,4 milliards d'EUR, soit 5,8 % du budget commun total, ont été alloués à la biodiversité. Selon les estimations préliminaires d'un bilan¹³ réalisé pour la première fois par la Commission sur l'ensemble du budget de l'UE et de NextGenerationEU, quelque 132 milliards d'EUR

¹² 807 milliards d'EUR en prix courants, 750 milliards d'EUR aux prix de 2018.

¹³ Presque tous les programmes qui font partie du budget de l'UE contribuent à la transition numérique. Toutefois, des contraintes liées à la disponibilité des données n'ont permis de suivre les dépenses dans le numérique pour la période 2021-2022 que pour 27 programmes de dépenses (sur 49). L'annexe 4 du présent rapport explique plus en détail l'approche suivie pour ce bilan, notamment le fait que la méthodologie n'est pas encore harmonisée entre tous les programmes. La politique agricole commune et les programmes d'action extérieure n'ont pas pu être pris en compte en raison de limites méthodologiques.

– soit 17 % des budgets annuels totaux de 2021 et 2022 – ont été consacrés à l'avancement des priorités numériques de l'UE au cours de la période 2021-2022¹⁴.

En 2022, l'UE a donné le coup d'envoi de la décennie numérique, une stratégie visant à donner aux citoyens et aux entreprises les moyens de participer pleinement à la transformation numérique.

À cette fin, en 2022, l'UE a pris des mesures pour mettre à jour les règles en matière de cybersécurité, reconnaître les droits numériques et accroître la responsabilité des fournisseurs de services numériques, tout en soutenant le déploiement des infrastructures numériques nécessaires et le développement des compétences numériques. Globalement, 20 % des fonds de la facilité pour la reprise et la résilience devraient être consacrés à la transformation numérique de l'UE. Dans leurs plans pour la reprise et la résilience, les États membres ont dépassé ces objectifs, puisqu'ils se sont engagés à consacrer 26 % des fonds à des mesures numériques.

La Commission a proposé de nouvelles règles pour un accès plus équitable aux données et a progressé dans la réglementation de la numérisation de différents secteurs. La souveraineté numérique devenant de plus en plus importante pour la compétitivité de l'UE, la Commission a proposé une action législative visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en semi-conducteurs dans le cadre du règlement sur les semi-conducteurs.

L'année 2022 a marqué **la première année de mise en œuvre de la stratégie «Global Gateway»¹⁵**, qui fournit aux partenaires un plan pour la réalisation d'investissements majeurs dans le développement des infrastructures, conformément aux valeurs et aux normes de l'UE. Global Gateway vise à stimuler les investissements dans les infrastructures physiques et la mise en place d'un environnement favorable afin de garantir que les projets ont des effets socioéconomiques sur les communautés locales en Afrique, en Asie, en Amérique latine, et dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. En 2022, plus de 9 milliards d'EUR (sous forme de subventions) provenant du budget de l'UE ont soutenu la mise en œuvre des domaines clés de la stratégie, notamment le numérique et le changement climatique.

Malgré d'importantes réaffectations pour soutenir les mesures de soutien liées à la COVID-19, l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe et l'assistance flexible aux territoires, les programmes de la politique de cohésion continuent d'être l'un des principaux moteurs de la transition écologique et numérique. Alors que les programmes du cadre financier pluriannuel 2014-2020 touchent à leur fin, la plupart des indicateurs, en particulier ceux concernant la transition écologique dans les transports, la réduction de la consommation d'énergie des ménages et l'installation d'énergies renouvelables, devraient dépasser leurs valeurs cibles initiales. Avec l'achèvement de la programmation de la politique de cohésion 2021-2027 en 2022, la nouvelle génération d'investissements dans la transition écologique et numérique au niveau régional garantira l'accès à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux systèmes énergétiques intelligents, la modernisation et la numérisation des services publics, les compétences et les infrastructures numériques, la transformation numérique des entreprises, sans que personne ne soit laissé pour compte.

Voici quelques exemples de résultats obtenus dans le cadre des programmes de la politique de cohésion 2014-2020¹⁶:

- 22 millions de citoyens ont bénéficié de mesures de protection contre les inondations;
- 19 millions de citoyens ont bénéficié de mesures de protection contre les incendies de forêt;
- 6,3 millions de ménages ont eu un accès à haut débit d'au moins 30 mégabits par seconde;

¹⁴ Le premier bilan des dépenses numériques ayant été effectué en 2023, il a porté à la fois sur les années 2021 et 2022 afin de couvrir l'ensemble du cadre financier pluriannuel. Le calcul de l'année prochaine portera uniquement sur l'année 2023.

¹⁵ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/global-gateway_fr

¹⁶ Le mécanisme d'établissement de rapports permet de rendre compte des résultats obtenus jusqu'en 2021. Les informations les plus récentes sur les résultats obtenus en matière de cohésion sont disponibles sur le portail des données ouvertes sur la cohésion (<https://cohesiondata.ec.europa.eu/>).

- 2 millions d'entreprises ont reçu une aide sous forme de subventions, de fonds propres, de prêts, de garanties et de conseils;
- plus de 450 000 ménages ont bénéficié d'une meilleure classification de leur consommation d'énergie;
- 3 640 mégawatts de capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable;
- plus de 30 millions de personnes vivent dans des zones dotées de stratégies de développement urbain intégré;
- 1 347 kilomètres de lignes ferroviaires transeuropéennes nouvelles ou reconstruites.

Le déploiement de la facilité pour la reprise et la résilience s'accélère

La facilité pour la reprise et la résilience apporte un soutien financier important aux États membres pour favoriser leur résilience économique et sociale et faire de la transformation verte et numérique une réalité. Fin 2022, les 27 plans nationaux pour la reprise et la résilience des États membres avaient été approuvés. L'ensemble des plans adoptés représente une enveloppe totale de 335,1 milliards d'EUR de subventions et de 165,3 milliards d'EUR de prêts. Ces montants seront versés après la réalisation, d'ici à 2026, de 2 557 mesures (dont environ un tiers pour des réformes et deux tiers pour des investissements) et des 6 237 jalons et cibles qui leur sont associés.

À la fin de l'année 2022, un montant total de 138,7 milliards d'EUR avait été versé aux États membres au titre de la facilité pour la reprise et la résilience (dont 74,4 milliards d'EUR uniquement en 2022), soit à titre de préfinancement, soit une fois que les États membres eurent atteint les jalons et cibles. Les versements et la mise en œuvre au titre de la facilité devraient se poursuivre en 2023.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des plans pour la reprise et la résilience était globalement en bonne voie. Au total, 366 jalons et cibles ont déjà été atteints de manière satisfaisante fin 2022, contribuant aux six piliers de la facilité.

Les premiers résultats obtenus indiquent que la facilité fait une grande différence dans la vie des citoyens de l'Union. Les principales réalisations sont présentées ci-dessous¹⁷.

- **Transition écologique.** Fin 2022, grâce à la facilité, la consommation annuelle d'énergie avait été réduite de 14 millions de mégawatts par an et plus de 400 000 stations de ravitaillement et de recharge pour les véhicules propres avaient été installées ou modernisées.
- **Transition numérique.** Plus de 9,2 millions de logements ont obtenu l'accès à des réseaux internet à très haute capacité et 123 millions d'utilisateurs utilisaient déjà des services publics numériques nouveaux ou améliorés¹⁸.
- **Soins de santé.** Les capacités de soins de santé ont été renforcées, notamment dans les hôpitaux, les cliniques, les centres de soins ambulatoires et les centres de soins spécialisés. Fin 2022, le nombre annuel maximal de personnes pouvant être desservies par une structure de soins de santé nouvelle ou modernisée grâce à la facilité était d'environ 28 millions.
- **Éducation et formation.** Fin 2022, 2,6 millions de personnes avaient suivi des cours ou une formation et 2,7 millions de jeunes âgés entre 15 et 29 ans avaient reçu un soutien financier ou en nature (éducation, formation et aide à l'emploi) grâce aux mesures prises au titre de la facilité.

¹⁷ Ces données sont fondées sur les données communiquées par les États membres dans le cadre du rapport semestriel sur les indicateurs communs. Davantage d'informations et de données sont disponibles dans le tableau de bord de la reprise et de la résilience (https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html).

¹⁸ Une même personne peut utiliser le service plusieurs fois, auquel cas elle sera comptée plusieurs fois.

- **Soutien aux entreprises.** Fin 2022, près de 413 000 entreprises avaient reçu un soutien – financier ou en nature – dans le cadre de la facilité.

Pour financer NextGenerationEU, la Commission a fait appel aux marchés des capitaux au moyen d'une série d'opérations couronnées de succès, dans le cadre desquelles elle a levé les fonds nécessaires en émettant des obligations de l'UE à long terme. Fin 2022, la Commission avait levé au total près de 170,8 milliards d'EUR sur les marchés des capitaux. La Commission poursuit ses opérations d'emprunt en 2023, dans le cadre d'une approche unifiée en matière de financement (à savoir la stratégie de financement diversifiée) qui regroupe toutes ses émissions sous une appellation unique «obligations de l'UE», et non plus sous des appellations différentes correspondant à différents programmes. Le produit est ensuite affecté aux programmes concernés selon les procédures définies dans les accords applicables. Cela permet à l'UE d'effectuer des versements de manière plus flexible et de maintenir les coûts d'emprunt à un niveau aussi bas que possible.

La facilité pour la reprise et la résilience¹⁹ joue un rôle visible dans l'engagement de réformes majeures et l'amélioration de la qualité des investissements. Au niveau macroéconomique, l'économie de l'UE a rapidement rattrapé ses niveaux de production d'avant la pandémie, grâce à la réaction coordonnée à la pandémie de COVID-19, notamment dans le cadre de NextGenerationEU. **Même face aux chocs provoqués par la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, le produit intérieur brut de l'UE a augmenté de 3,5 % en 2022.** La facilité a déclenché la réalisation de réformes majeures dans un large éventail de domaines d'action. **Non seulement ces réformes rendent les États membres plus résilients à long terme, mais elles améliorent aussi les conditions d'une mise en œuvre réussie des investissements connexes dans le cadre de la facilité et des fonds de la politique de cohésion.** Cela se fait, par exemple, en modernisant les cadres réglementaires dans des secteurs clés (numérique, énergies renouvelables, transports), en améliorant les procédures d'octroi de permis et de passation de marchés publics et en renforçant l'état de droit et les garde-fous contre la corruption.

Grâce à la facilité pour la reprise et la résilience, des progrès ont déjà été accomplis concernant certaines réformes clés au cours de ses deux premières années de mise en œuvre. Il s'agit notamment:

- des réformes visant à numériser l'administration publique (Slovaquie) et à garantir la cybersécurité (Roumanie);
- des réformes des systèmes de justice civile et pénale, tendant à rendre ces systèmes plus efficaces en réduisant la durée des procédures et en améliorant l'organisation des juridictions (Italie, Espagne);
- des réformes améliorant l'emploi et la protection sociale (Croatie);
- des réformes axées sur la lutte contre la corruption et la protection des lanceurs d'alerte (Chypre);
- des réformes visant à simplifier l'octroi de licences pour stimuler les investissements dans les énergies renouvelables en mer ou à créer les conditions nécessaires à l'introduction de l'hydrogène renouvelable (Grèce, Portugal, Espagne);
- des réformes ayant pour but de favoriser le déploiement des énergies renouvelables et des transports durables (Croatie, Roumanie);
- des réformes destinées à accroître la qualité du processus législatif (Bulgarie);
- d'une réforme visant à améliorer la situation en matière de logements abordables (Lettonie).

¹⁹ Les États membres ont bénéficié de l'instrument d'appui technique pour concevoir et mettre en œuvre des réformes, notamment celles prévues dans les plans pour la reprise et la résilience.

En outre, la facilité pour la reprise et la résilience libère tout le potentiel des réformes structurelles en les complétant par des investissements stratégiques. Parmi les grands investissements pour lesquels des étapes importantes ont déjà été franchies figurent:

- des investissements destinés à soutenir la décarbonation et l'efficacité énergétique de l'industrie (France, pour un coût total estimé de 1,4 milliard d'EUR; et Croatie, 91 millions d'EUR);
- des fonds destinés à accroître la compétitivité des entreprises du secteur du tourisme, dont 4 000 petites et moyennes entreprises (Italie, 1,9 milliard d'EUR);
- des investissements ciblés sur l'aide aux personnes vulnérables (Italie, 1 milliard d'EUR);
- la numérisation de l'administration publique en vue de fournir aux citoyens et aux entreprises des services publics numériques simples, inclusifs et sûrs (Portugal, 170 millions d'EUR);
- un plan d'investissement visant à doter le système national de santé d'équipements de haute technologie (Espagne, 796 millions d'EUR);
- des fonds destinés à améliorer l'efficacité et la durabilité des systèmes d'irrigation (Espagne, 260 millions d'EUR).

Le tableau de bord de la reprise et de la résilience²⁰ contient des informations en temps réel sur la mise en œuvre de la facilité. Des informations sur les projets concrets soutenus au titre de la facilité pour la reprise et la résilience sont disponibles sur une carte interactive régulièrement mise à jour²¹.

²⁰ https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/index.html?lang=fr

²¹ https://commission.europa.eu/business-economy-euro/economic-recovery/recovery-and-resilience-facility_fr

Des défis nouveaux et inattendus exercent une pression considérable sur le budget de l'UE

Tout en continuant de relever les défis précédents, l'UE a été confrontée à une nouvelle réalité très volatile, avec la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, une flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, un nouvel environnement macroéconomique marqué par une forte hausse des taux d'intérêt et de l'inflation, ainsi qu'un grand nombre de crises humanitaires et de catastrophes environnementales.

Les crises et les situations d'urgence auxquelles le budget de l'UE a été appelé à faire face, conjuguées à la nécessité permanente de mettre en œuvre les priorités politiques de l'UE, y compris la double transition écologique et numérique, exercent une pression considérable sur le cadre financier pluriannuel.

Plus de 90 % des 2 000 milliards d'EUR du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et de l'instrument de relance NextGenerationEU sont préaffectés à des fins, des programmes ou des enveloppes nationales spécifiques. Les flexibilités budgétaires convenues en 2020 pour l'actuel cadre financier pluriannuel étaient déjà très limitées au départ. Il est donc d'autant plus difficile de mobiliser des fonds pour financer de nouvelles priorités ou gérer des situations d'urgence imprévues. Dans ce contexte, et afin de garantir que l'UE pourra atteindre ses objectifs les plus urgents, la Commission présente un examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027, faisant le point sur l'état de la mise en œuvre à ce jour et proposant des solutions aux problèmes qui se posent pour le budget de l'UE. La Commission propose également une solution structurelle pour soutenir l'Ukraine au-delà de 2023.

Des outils efficaces sont en place pour garantir la responsabilité, la transparence et la bonne gestion financière du budget de l'UE

La Commission attache une grande importance au fait d'utiliser au mieux l'argent des contribuables. Il est essentiel de veiller à ce que le financement parvienne aux bénéficiaires visés au juste coût et dans le respect des règles applicables. Pour atteindre cet objectif, la Commission s'appuie sur un certain nombre d'instruments qui se sont révélés adaptés au fil des ans et ont permis d'affronter les difficultés rencontrées ces trois dernières années.

Une chaîne de responsabilité solide

Le système de gouvernance et la chaîne de responsabilité de la Commission sont adaptés à sa structure et à son rôle uniques. Le collège des commissaires est politiquement responsable de la gestion du budget de l'UE. Il délègue la gestion opérationnelle quotidienne aux 51 ordonnateurs délégués²², qui gèrent et dirigent leurs services et sont responsables de la part du budget de l'UE exécutée dans leur service. Leurs rapports annuels d'activité montrent de manière transparente comment ils ont obtenu l'assurance sur l'utilisation des ressources qui leur sont allouées, qu'ils peuvent assortir de réserves en cas de faiblesses. Les conclusions de ces rapports s'appuient également sur les conclusions de l'auditeur interne.

²² Le terme «ordonnateurs délégués» désigne les directeurs généraux des services de la Commission, les chefs d'agences exécutives, d'offices, de services, de task forces, etc. L'article 74, paragraphe 1, du règlement financier dispose que «[l']ordonnateur est chargé dans l'institution de l'Union concernée d'exécuter les recettes et les dépenses conformément au principe de bonne gestion financière, notamment en faisant rapport sur la performance, et d'en assurer la légalité et la régularité ainsi que de veiller à l'égalité de traitement entre destinataires».

Des rapports transparents

La Commission rend compte de manière transparente de l'exécution opérationnelle et budgétaire des fonds qu'elle gère. Elle le fait dans le cadre d'un large éventail de rapports et de bases de données accessibles au public, dont quelques exemples sont donnés dans l'encadré ci-dessous.

- Avec les **rapports financiers et sur la responsabilité intégrés**, qui comprennent les comptes consolidés définitifs, le présent rapport annuel sur la gestion et la performance, les prévisions à long terme concernant les entrées et les sorties futures, le rapport d'audit interne annuel et le rapport sur le suivi de la décharge, la Commission rassemble des informations complètes sur la mise en œuvre, la performance, les résultats, la bonne gestion financière et la protection du budget de l'UE.
- Les ordonnateurs délégués des 51 services de la Commission rendent compte chaque année, dans leurs **rapports annuels d'activité**, des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs en matière de mise en œuvre des fonds. Ils rendent compte des résultats des contrôles, des faiblesses décelées dans les systèmes de contrôle interne et des mesures prises pour y remédier. Ils mentionnent de manière transparente dans leur déclaration d'assurance les réserves pour les dépenses ou recettes à haut risque.
- Le **système de transparence financière** est un portail web ouvert au public, destiné à ceux qui souhaitent savoir qui a reçu des fonds du budget de l'UE et du Fonds européen de développement et pour quel montant, ou connaître les engagements des entités chargées de gérer le budget de l'UE en gestion directe et indirecte.
- Le **tableau de bord des obligations vertes NextGenerationEU** propose une vue d'ensemble en temps réel des mesures et des dépenses connexes qui reçoivent un financement au titre des obligations vertes NextGenerationEU. Ces données démontrent que la Commission émet des obligations vertes conformément aux normes les plus strictes et aux bonnes pratiques du marché.
- **Pour les fonds de la politique de cohésion, la base de connaissances appelée Kohesio**²³ regroupe, relie et uniformise les données et les informations concernant les projets financés par l'UE et les bénéficiaires correspondants. Elle est alimentée par les listes d'opérations publiées par les États membres conformément aux dispositions réglementaires applicables. En mai 2023, Kohesio contenait des informations sur 1,8 million de projets et sur environ 650 000 bénéficiaires soutenus par le Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds social européen, pour des investissements de plus de 500 milliards d'EUR au total.
- Dans le domaine des **ressources naturelles**, la transparence des informations est assurée au niveau des États membres par la conception et la gestion de systèmes nationaux et, le cas échéant, de bases de données accessibles en ligne, par exemple pour l'identification des parcelles agricoles pour les fonds agricoles, et la publication régulière des bénéficiaires des fonds pour l'agriculture et pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.
- En ce qui concerne la **facilité pour la reprise et la résilience**, un tableau de bord en temps réel sur la mise en œuvre de la facilité a été mis au point.

Utilisation des ressources conformément au principe de bonne gestion financière

Tous les ordonnateurs délégués ont indiqué dans leur rapport annuel d'activité qu'ils avaient obtenu l'assurance que les ressources qui leur avaient été attribuées avaient été utilisées conformément au principe de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle en place donnaient les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes. Leur assurance s'appuie sur: i) leur évaluation de leur système de contrôle interne, y compris les mesures antifraude; ii) les résultats des

²³ <https://kohesio.eu/>.

contrôles effectués et leur évaluation des risques auxquels leur service est exposé ainsi que les mesures d'atténuation prises; iii) les mesures préventives et correctives qu'ils ont appliquées à la suite des contrôles qu'ils ont effectués, avec les États membres dans le cas de la gestion partagée; iv) les observations et conclusions de l'auditeur interne et de la Cour des comptes européenne; et v) les mesures d'atténuation prises pour remédier aux faiblesses décelées, c'est-à-dire les domaines à haut risque.

Le cadre de contrôle interne de la Commission constitue un garde-fou essentiel pour le fonctionnement de la Commission. C'est d'autant plus le cas dans un contexte de ressources limitées, de priorités croissantes, de crises successives et de mesures d'intervention qui en découlent. La Commission a également adapté son système de contrôle interne à l'évolution de la situation. Par exemple, en ce qui concerne la facilité pour la reprise et la résilience, sa mise en œuvre s'accélérait, les stratégies d'audit et de contrôle spécifiques ont été affinées et complétées, et des nouvelles orientations ont été publiées. D'après l'autoévaluation des services, les systèmes de contrôle interne de la Commission fonctionnent bien, malgré quelques faiblesses mineures pour lesquelles des mesures d'atténuation sont en place.

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, la Commission a continué de promouvoir l'utilisation et l'efficacité du système de détection rapide et d'exclusion, qui permet de prévenir et de sanctionner la fraude. Dans le cadre de la proposition de modification du règlement financier, la Commission a également prévu plusieurs actions visant à promouvoir et à développer l'utilisation du système. Elle a également proposé l'utilisation obligatoire d'un système informatique intégré unique pour l'exploration de données et le calcul du risque afin d'accéder aux données sur les bénéficiaires des fonds de l'UE et d'y accéder, ainsi que de permettre l'identification des marchés et des bénéficiaires susceptibles d'être exposés à des risques.

Dans le contexte de leurs stratégies de contrôle relevant du cadre de contrôle interne, la Commission et les États membres effectuent chaque année des centaines de milliers de vérifications pour prévenir, détecter et corriger les erreurs et les faiblesses des systèmes de contrôle. En ce qui concerne la gestion directe et indirecte, la Commission agit seule. En ce qui concerne la gestion partagée, la Commission s'appuie sur les vérifications effectuées par les autorités nationales et les supervise par ses propres contrôles et audits si nécessaire. Les contrôles peuvent être préventifs, c'est-à-dire effectués avant le paiement par la Commission, ou correctifs, c'est-à-dire effectués après le paiement.

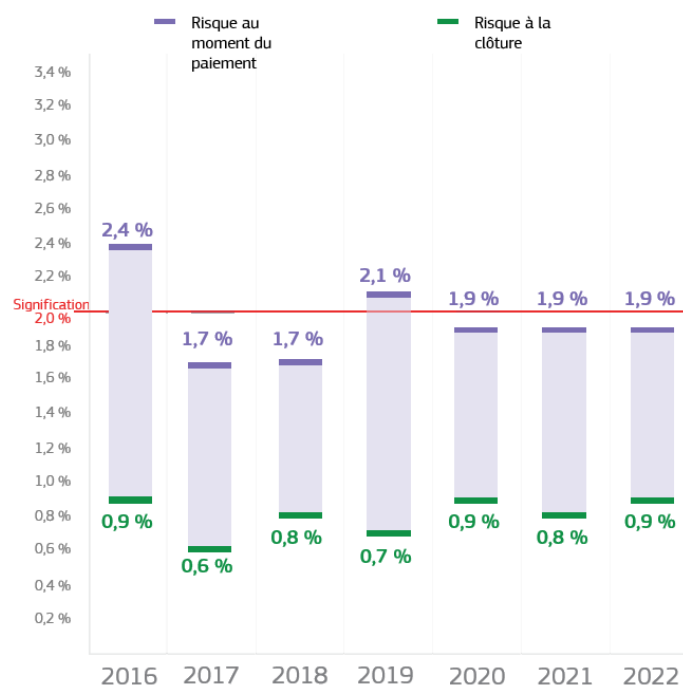
Dans le domaine de l'  agriculture	Dans le domaine de la  cohésion
Plus de 900 000 contrôles ont été effectués par les États membres et 80 audits ont été effectués par la Commission.	Les États membres ont contrôlé plus de 8 700 opérations et la Commission a examiné les rapports annuels et les avis concernant 416 programmes et effectué 69 audits.

À la suite de ces contrôles et audits, des mesures préventives et correctives ont été mises en œuvre en 2022 pour un montant de 4 950 millions d'EUR: le montant des erreurs évitées s'élève à 3 159 millions d'EUR et celui des corrections mises en œuvre par la Commission et les États membres à 1 791 millions d'EUR.

Sur la base des résultats des contrôles et des audits, le risque au moment du paiement de la Commission est estimé à 1,9 %. Il est similaire à celui de 2021 et proche du seuil de signification de 2 % qui est également utilisé par la Cour des comptes européenne. Cela est cohérent avec le fait que les dépenses sont encore principalement liées à la période de programmation 2014-2020, avec des caractéristiques et des méthodes de contrôle semblables à celles des années précédentes. Ce résultat a été obtenu malgré les graves crises qui ont touché l'UE dernièrement et dont certaines sont encore en cours. Cela montre que, malgré les nouvelles priorités et l'augmentation des tâches dues à ces crises, la méthode du

contrôle interne reste solide et que l'administration concernée a trouvé des moyens d'adapter les contrôles aux restrictions de déplacement liées à la COVID-19 (lorsqu'elles étaient en vigueur).

La Commission détermine également un risque à la clôture, estimé à 0,9 % pour 2022, qui représente le niveau d'erreur restant à la fin du cycle de programmation après la mise en œuvre de tous les contrôles et de toutes les corrections. Compte tenu du caractère pluriannuel des programmes de financement, la Commission, avec les États membres en cas de gestion partagée, déploie des efforts considérables pour effectuer des contrôles après les paiements et pour apporter des corrections jusqu'à la clôture des programmes. Ces efforts se reflètent dans l'estimation du risque à la clôture.



Risque au moment du paiement et à la clôture pour la Commission européenne pour la période 2016-2022.

Source: Commission européenne, rapports annuels 2016-2022 sur la gestion et la performance du budget de l'UE.

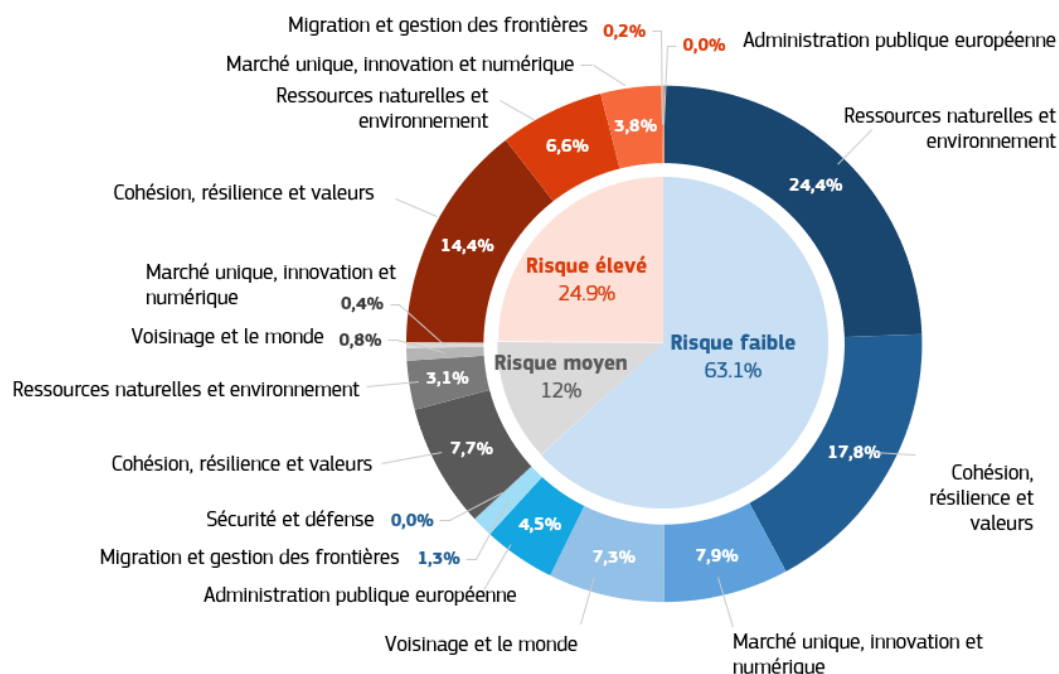
Sur la base de tous les contrôles et audits effectués, la Commission dispose d'éléments de preuve détaillés et solides du niveau de risque différencié pour les dépenses de l'UE. Ces données sont détaillées jusqu'au niveau des programmes de cohésion et des organismes payeurs pour les ressources naturelles. Cela permet à la Commission de répartir les dépenses en trois catégories de risque en fonction du risque au moment du paiement: faible (inférieur à 2,0 %), moyen (entre 2,0 % et 2,5 %) et élevé (supérieur à 2,5 %). Il est alors possible de traiter et de corriger les faiblesses précisément dans les segments des dépenses où elles se produisent et de concentrer l'action là où elle est jugée nécessaire.

Cela permet également à la Commission de présenter une image nuancée des dépenses gérées.

Horizon 2020 et la cohésion dans son ensemble présentent un risque au moment du paiement supérieur à 2 %, tandis que les ressources naturelles (dans leur ensemble) et les dépenses administratives présentent un risque faible. Toutefois, en ce qui concerne la cohésion, tous les programmes ne présentent pas un risque élevé et la Commission est en mesure d'indiquer précisément quels programmes, dans quels pays, présentent un risque au moment du paiement supérieur à 2 %²⁴. Le risque au moment du paiement pour les ressources naturelles dans leur ensemble est inférieur à 2 %. Cependant, la Commission considère les mesures de

²⁴ En 2022, 88 programmes dans 15 États membres et au Royaume-Uni ont fait l'objet d'une réserve pour les périodes de programmation 2007-2013 et 2014-2020.

marché et les mesures de développement rural comme étant à haut risque. En outre, pour les paiements directs, la Commission est en mesure de déterminer les organismes payeurs dont le taux d'erreur est supérieur à 2 %²⁵.



Catégorisation des dépenses par la Commission européenne en segments à risque élevé, moyen et faible, en pourcentage du total des dépenses concernées pour 2022.

Source: Commission européenne.

Le risque au moment du paiement de la Commission est fondé sur une approche en matière de contrôle spécifique à son rôle. La Commission, en sa qualité de gestionnaire du budget de l'UE, a pour mission, sur une base pluriannuelle, d'empêcher les erreurs et, le cas échéant, de les corriger, de recouvrer les fonds indûment dépensés et de remédier aux faiblesses décelées. L'approche de la Commission diffère de l'approche en matière d'audit de la Cour des comptes européenne, car elle est placée sous l'angle de la gestion et fournit des informations plus détaillées. Même si ces approches peuvent conduire à des différences entre les taux d'erreur communiqués par la Cour des comptes européenne et par la Commission, les concepts utilisés par la Commission convergent en grande partie avec ceux utilisés par la Cour des comptes.

Lorsque le niveau de risque est jugé significatif par les ordonnateurs délégués (généralement supérieur à 2 %), ou qu'il existe des faiblesses significatives dans la gestion des fonds ou des risques de réputation pour la Commission, il en est rendu compte de manière transparente dans les rapports annuels d'activité, au moyen de réserves affectant la déclaration d'assurance. Pour 2022, 15 réserves ont été émises, d'une incidence financière totale de 877 millions d'EUR, soit 0,5 % des dépenses totales. Ces réserves sont une pierre angulaire de la chaîne de responsabilité. Elles décrivent les problèmes et les faiblesses rencontrés, et sont systématiquement accompagnées d'une description des mesures envisagées pour y remédier. Des corrections financières appropriées sont également appliquées.

²⁵ En 2022, 33 organismes payeurs dans 17 États membres et au Royaume-Uni faisaient l'objet d'une réserve.

La Commission remédie également aux principales faiblesses décelées lors de ses contrôles (par exemple, la méconnaissance de la part des bénéficiaires des règles d'éligibilité complexes de l'UE, les erreurs dans les passations de marchés publics, l'absence de justificatifs essentiels), par des mesures appropriées, en tenant compte des recommandations formulées par le Parlement européen, l'auditeur interne et la Cour des comptes. Il s'agit notamment de communications, de sessions de formation, d'ateliers, d'orientations destinées aux bénéficiaires les plus enclins aux erreurs, d'une utilisation plus large des formes simplifiées de subventions, de plans d'action comportant des mesures correctives et d'orientations visant à améliorer et à renforcer les contrôles à la Commission et dans les États membres, renforçant ainsi les capacités des autorités nationales dont les systèmes de gestion et de contrôle présentent des déficiences.

Les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les mesures de simplification, sont également pris en compte lors de l'élaboration de nouvelles réglementations. Cela a été par exemple le cas pour les bases juridiques de la période de programmation 2021-2027. Comme expliqué ci-dessus, l'incidence de ces dispositions augmentera dans les années à venir, lorsque davantage de dépenses auront été effectuées dans le cadre de cette nouvelle période de programmation.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission considère que le budget dans son ensemble est efficacement protégé. Cela est confirmé par l'avis global de l'auditeur interne²⁶, dans lequel ce dernier a considéré qu'en 2022, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines pour lesquels des réserves ont été émises dans les déclarations d'assurance.

Un environnement de contrôle spécifique pour la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience

La Commission a mis en place un environnement de contrôle spécifique pour la facilité pour la reprise et la résilience. Cet environnement garantit, d'une part, que les États membres mettent en place un système de contrôle efficace pour la protection des intérêts financiers de l'Union conformément aux exigences du règlement et, d'autre part, que les paiements aux États membres sont légaux et réguliers.

La Commission veille à ce que les États membres mettent en place et maintiennent des systèmes de contrôle nationaux suffisamment solides. Au cours de la phase d'approbation, la Commission a évalué tous les plans nationaux sur les dispositions proposées afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi effectifs de la facilité. Lorsque la Commission a constaté des insuffisances, elle a demandé à l'État membre d'inclure dans le plan, avant son adoption finale par le Conseil, les mesures pertinentes et les jalons et cibles correspondants nécessaires pour satisfaire aux exigences du règlement sur ces aspects²⁷. La Commission a également effectué des audits de systèmes sur la protection des intérêts financiers de l'UE par les États membres²⁸. La Commission a constaté diverses situations concernant les organismes audités, les principales déficiences étant liées à l'absence de coordination et de supervision suffisantes de la part des organismes chargés de la coordination, à des stratégies antifraude incomplètes, à des éléments manquants dans les évaluations des risques de fraude, à la nécessité d'améliorer les contrôles effectués pour prévenir les conflits d'intérêts, à une faible participation aux formations organisées pour sensibiliser à la fraude et à des déficiences dans le signalement des irrégularités à l'Office européen de lutte antifraude. La Commission a procédé à une évaluation des risques afin de déterminer si les États membres respectent leur obligation de vérifier régulièrement que le financement octroyé a été correctement utilisé conformément à toutes les règles applicables, y compris le respect des règles en matière de marchés publics et d'aides d'État, le cas échéant.

²⁶ Voir annexe 2, section 3.2, «Travaux du service d'audit interne et avis global».

²⁷ 21 plans sur 27.

²⁸ 16 États membres couverts en 2022, tous les États membres seront couverts d'ici à la fin de l'année 2023.

En ce qui concerne la légalité et la régularité, les résultats des contrôles de la Commission confirment la réalisation satisfaisante de tous les jalons et cibles pour les paiements effectués en 2022. Ces résultats sont fondés sur l'évaluation minutieuse par la Commission des éléments de preuve fournis par les États membres pour justifier la réalisation des jalons et cibles, ainsi que sur les déclarations de gestion et les résumés des audits accompagnant les 13 demandes de paiement qui ont été présentées et payées en 2022. Cette évaluation comprenait des audits sur place²⁹ et a tenu compte d'une marge d'appréciation³⁰. Une attention particulière a été accordée à la réalisation des jalons et cibles ajoutés en ce qui concerne les arrangements des États membres pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE. Aucune suspension de paiement n'a eu lieu en 2022. À la suite de la recommandation de la Cour des comptes européenne, la Commission a adopté la méthode sur les suspensions de paiement en février 2023³¹. Après avoir constaté que deux jalons n'avaient pas été atteints de manière satisfaisante, la Commission a suspendu une partie du paiement effectué à la Lituanie en mai 2023³².

L'ordonnateur délégué responsable a indiqué qu'il disposait d'une assurance raisonnable de la légalité et de la régularité des paiements effectués en 2022 au titre de la facilité pour la reprise et la résilience, sur la base des résultats des contrôles effectués. En outre, sur la base de critères clairement définis, la Commission a conclu que les 13 paiements effectués en 2022 étaient considérés comme présentant un faible niveau de risque d'erreur.

Le nouveau régime de conditionnalité contribue à la bonne gestion financière et à la protection des intérêts financiers de l'UE

Depuis 2021 et l'entrée en vigueur du règlement relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (ci-après le «règlement relatif à la conditionnalité»), le budget de l'UE dispose d'un niveau de protection supplémentaire lorsque des violations des principes de l'état de droit portent atteinte ou risquent de porter atteinte aux intérêts financiers de l'UE. L'état de droit est l'une des valeurs fondatrices de l'UE et son respect est également essentiel à la bonne gestion financière du budget de l'UE et à l'utilisation efficace des fonds de l'Union. Ce nouveau régime de conditionnalité permet à l'Union de prendre des mesures, telles que la suspension des paiements ou des corrections financières, pour protéger le budget de l'UE. Le 16 février 2022, la Cour de justice a pleinement confirmé la validité du règlement relatif à la conditionnalité et le 2 mars 2022, la Commission a publié des orientations sur son application. L'interdiction concernant les fiducies d'intérêt public et les entités que celles-ci détiennent a été contestée devant le Tribunal. La Commission intervient à l'appui du Conseil pour défendre sa décision d'exécution.

Le règlement relatif à la conditionnalité est un outil de plus dans la «boîte à outils de l'état de droit», qui comprend divers instruments visant à garantir le respect des principes de l'état de droit dans les États membres. Certains de ces instruments (notamment le règlement relatif à la conditionnalité) sont utilisés pour protéger le budget de l'UE. Il s'agit notamment de la condition favorisant horizontale relative à la charte dans le cadre des règles fixées par le règlement portant dispositions communes régissant un certain nombre de fonds de l'UE. Tant qu'une condition favorisante n'est pas remplie, la Commission ne peut pas rembourser les dépenses connexes incluses dans les demandes de paiement d'un programme de cohésion concerné. En ce qui concerne la condition favorisante relative à la charte des droits

²⁹ Pour les demandes de paiement présentées par six États membres différents.

³⁰ Dans son évaluation, la Commission conserve une marge d'appréciation concernant un nombre limité de cas où des écarts minimaux liés aux montants, aux exigences formelles, au calendrier ou au contenu peuvent être acceptés.

³¹ COM(2023) 99 final.

³² Communication à la République de Lituanie de l'évaluation par la Commission de la première tranche du soutien non remboursable conformément à l'article 24, paragraphe 6, du règlement (UE) 2021/241.

fondamentaux, à ce stade, elle n'est pas remplie dans le cas de Chypre³³, de la Hongrie et de la Pologne. En outre, la Commission a veillé à ce que la facilité pour la reprise et la résilience soit appliquée conformément au nouveau régime de conditionnalité³⁴.

En 2022, la mise en œuvre du règlement relatif à la conditionnalité a conduit à l'adoption, en décembre 2022, de la première décision d'exécution du Conseil contenant des mesures visant à protéger le budget de l'UE contre les violations des principes de l'état de droit en Hongrie. Le Conseil a décidé de suspendre 55 % des engagements au titre de trois programmes de la politique de cohésion, ce qui correspond à un montant d'environ 6,3 milliards d'EUR pour la période 2021-2027. Le Conseil a également interdit de conclure de nouveaux engagements juridiques avec des fiduciaires d'intérêt public et les entités que celles-ci détiennent au titre de tout programme de l'UE géré directement ou indirectement par la Commission. Au cours de la procédure, la Hongrie s'est engagée à adopter un certain nombre de mesures correctives considérées par la Commission comme susceptibles de répondre aux préoccupations soulevées, si elles sont prises dans leur ensemble et mises en œuvre correctement et efficacement. Parmi ces mesures correctives – que la Hongrie doit encore mettre en œuvre de manière complète et appropriée avant que les mesures du Conseil puissent être levées – figurent la création d'une autorité indépendante chargée de l'intégrité, dotée de pouvoirs étendus pour garantir des conditions équitables dans les procédures de passation des marchés publics et pour surveiller la prévention, la détection et la correction de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts (notamment d'importants pouvoirs de vérification des déclarations de patrimoine).

Conclusion sur le bilan en matière de gestion

Dans un contexte de défis sans précédent, la poursuite d'une coopération étroite entre la Commission et les colégislateurs reste essentielle. Comme ce fut le cas pour la pandémie, la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine a rendu nécessaire et justifiée une réaction forte au niveau de l'UE, dans la perspective d'apporter une valeur ajoutée par rapport aux réactions nationales, et à condition qu'elle soit bien coordonnée.

La Commission veille à ce que le budget de l'UE soit au service des citoyens. Grâce aux outils efficaces qui sont en place et à une gestion proactive du budget de l'UE, la Commission a été en mesure de réaliser ses objectifs stratégiques et de relever de multiples défis imprévus. Elle a offert à ses bénéficiaires, à ses partenaires chargés de la mise en œuvre et aux États membres la flexibilité nécessaire, tout en garantissant une gestion financière saine et en maintenant un niveau approprié d'assurance quant à la gestion du budget de l'UE.

Tous les ordonnateurs délégués ont fourni une assurance raisonnable, assortie de réserves s'il y avait lieu. Les rapports annuels d'activité démontrent que tous les services de la Commission ont mis en place des contrôles internes solides et fournissent des éléments attestant les efforts entrepris pour améliorer le rapport coût-efficacité, simplifier davantage les règles et protéger adéquatement le budget de la fraude, des erreurs et des irrégularités.

Dans son opinion globale, l'auditeur interne a considéré qu'en 2022, la Commission avait mis en place des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne qui, dans leur ensemble, sont appropriées pour donner une assurance raisonnable sur la réalisation de ses objectifs financiers, à l'exception des domaines pour lesquels des réserves ont été émises dans les déclarations d'assurance.

³³ Dans le cas de Chypre, la condition favorisant horizontale relative à la charte des droits fondamentaux n'est considérée comme non remplie que pour le Fonds «Asile, migration et intégration» et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

³⁴ Voir article 8 du règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience

Sur la base des assurances et des réserves formulées dans les rapports annuels d'activité, et compte tenu de l'avis de l'auditeur interne, le collège des commissaires adopte le présent *Rapport annuel sur la gestion et la performance du budget de l'UE – Exercice 2022* et assume la responsabilité politique générale de la gestion du budget de l'UE.

Veillez laisser cette page vide jusqu'à ce qu'elle soit prête à être publiée.

Le nombre total de pages des publications imprimées doit pouvoir être divisé par quatre.

Avant de publier, supprimer ce commentaire et, en fonction du nombre total de pages, supprimer cette page ou ajouter d'autres pages vides.

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche en ligne, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr.

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels);
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- en utilisant le formulaire suivant: https://european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr.

Comment trouver des informations sur l'Union européenne?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (https://european-union.europa.eu/index_fr).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse suivante: op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (https://european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.

